

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2022-194 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2022, le lundi 28 novembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 17 novembre 2022 - Secrétaire de séance : Elisabeth LAROCHE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 66 - Nombre de pouvoirs : 6 - Nombre de votants : 72

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Dominique DELOFFRE, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Eric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Charlotte SUPERNAK, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER (*jusqu'à la délibération n°2022-184*), Régine GIROUD, Jean ROSET, Daniel ROUSSET, Frédéric BARDOT, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Gaël ALLAIN (*à partir de la délibération n°2022-176*), Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Alex PELLETIER (à Régine GIROUD *à partir de la délibération n°2022-185*), Frédéric TOSEL (à Jean-Luc RAMEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE).

Etaient excusés et suppléés : Marie-Françoise VIGNOLLET (par Eric MAITRE), Christian LIMOUSIN (par Charlotte SUPERNAK), Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Serge GARDIEN, Joël MATHY, Jehan-Benoît CHAMPAULT.

Etaient absents : Jean-Marc RIGAUD, Antoine MARINO MORABITO, Lionel MANOS, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Roland VEILLARD, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Nazarello ALONSO.

Objet : Convention de participation financière 2023 avec l'association RONALPIA

VU l'avis favorable de la commission économie et environnement du 11 octobre 2022 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 novembre 2022 ;

M. Daniel FABRE, vice-président, indique que RONALPIA est une association reconnue d'intérêt général, née à Lyon, qui a pour mission de détecter, sélectionner et accompagner dans leur lancement, leur consolidation ou leur implantation, des entrepreneurs à fort potentiel d'impact social.

Ces entrepreneurs se positionnent sur des projets concernant notamment : l'accès aux services et aux soins, la cohésion sociale, la transition écologique, les mobilités, l'attractivité du territoire, la revitalisation des centres bourg et le Plan d'Alimentation Territorial.

En 2021 une antenne de l'association a été créée dans le département de l'Ain à Bourg-en-Bresse.

Chaque année un appel à projets est lancé afin de détecter les projets qui seront accompagnés en incubation l'année suivante. Les projets sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement gratuit sur 9 mois.

Un nouvel appel à projet est ouvert le 15 septembre et se clôturera le 17 octobre.

La CCPA a conclu l'an passé une convention de participation financière avec RONALPIA pour permettre d'ouvrir la sélection aux porteurs de projets de notre territoire. Malheureusement aucun projet issu de la Plaine de l'Ain n'a été présenté. Cette année plusieurs projets de notre territoire ont été identifiés par RONALPIA.

.../...

Il est proposé de reconduire la convention pour une durée d'un an, aux mêmes conditions que l'an passé, à savoir une contribution financière de 1 000 € par projet issu de la Plaine de l'Ain, sélectionné dans le programme d'incubation.

Les modalités de contribution sont définies dans le projet de convention de partenariat annexé.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'apporter à l'incubateur RONALPIA une contribution financière de 1 000 € par entrepreneur de l'ESS accompagné au cours de l'année 2023 par RONALPIA.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention de partenariat financier 2023.
- RAPPELLE que le bénéficiaire aura l'obligation de communiquer sur la participation financière de la CCPA.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 1^{er} décembre 2022
Publiée le **02 DEC. 2022***

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président
Marcel JACQUIN

